

10^{c.} Journal du Lot 10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La question financière. Les Impôts d'hier et de demain. Il ne faut pas désespérer de l'avenir.

Vraiment les gens ont raison qui prétendent que la politique est une chose injuste et méchante. Que de contre-vérités, que d'idées à courte vue on émet, avec cet accent de conviction qui fait que l'opinion s'y laisse prendre invariablement à chaque fois.

Avant la guerre, la grosse question c'était l'impôt sur le revenu et l'augmentation des charges budgétaires. On venait d'atteindre le cinquième milliard et de l'entamer dans une bonne mesure. Le budget était prévu pour une somme de 5.373.300.000 fr. Et les financiers et les économistes alignaient des colonnes pour démontrer que depuis 1871, chaque année se traduisait par une augmentation des charges de l'Etat.

On accusait l'initiative parlementaire en matière de finances et l'on déclarait carrément que l'on courait à la faillite. L'impôt excessif, disaient-ils, était la cause de la situation.

Certains allaient jusqu'à émettre cet avertissement : « Une grande partie de l'effort de travail des citoyens français est affectée aux dépenses publiques. Si notre budget continue à s'enfler dans les mêmes proportions, notre économie nationale, profondément bouleversée, n'aura plus cet équilibre admirable qui lui a permis jusqu'à présent de résister à toutes les crises. »

Puis est venue la guerre, une guerre de cinquante-et-un mois, au cours de laquelle nous nous sommes endettés — et comment ! — et pendant laquelle nous avons vu tomber à presque rien le chiffre de nos exportations tandis que nous étions obligés de tout acheter au dehors.

La guerre finie, on fait hâtivement le compte des milliards engloutis et des milliards nécessaires aux nouvelles charges de l'Etat. Les milliards engloutis ? Ils équivalent à tout l'argent que l'Etat a drainé dans ses caisses, à tous les impôts et revenus qu'il a recouvrés de 1871 à 1912. Quant aux nouvelles charges, au budget normal de l'Etat, il ne sera plus de cinq milliards et demi, comme en 1914, mais de vingt et quelques milliards.

La-dessus, on double tous les impôts ; on augmente de cent pour cent les charges de tous les contribuables et, à la fin de cette première année d'après-guerre, le ministre des finances obtient un rendement de dix milliards et constate qu'il y a partout, sur tous les chapitres, des plus-values sur les évaluations les plus optimistes.

Des plus-values ? Mais alors, la matière imposable n'a donc pas fui ? Les fraudes n'ont donc pas été tentées ? La richesse publique n'est donc pas anéantie ?

Que deviennent les prophéties de nos graves financiers, les périls dont ils nous menaçaient parce que l'Etat avait augmenté ses charges annuelles de sept cents millions ?

Remarquez que nous n'exportons pas, que nous ne produisons pas, que nous sommes dans les conditions économiques les moins favorables et que les particuliers ont fait sortir de leurs caisses plusieurs dizaines de milliards pour couvrir les divers emprunts de guerre. Malgré cela, l'Etat a dit aux contribuables : « Vous allez payer deux fois plus d'impôts qu'avant la guerre », et les contribuables facilement, les ont payés.

N'est-ce pas la preuve que nos financiers ne connaissent guère les possibilités fiscales du pays ?

Que dirait-on aujourd'hui si, dès 1914, on pouvait écrire qu'une grande partie de l'effort du travail des citoyens français était affectée aux dépenses publiques et qu'à force de créer de nouveaux impôts, on allait entamer la richesse publique, prendre à même le capital, appauvrir le pays ?

La richesse publique, personne ne la connaît. Elle nous paraît être infiniment plus grande que les plus avisés calculateurs l'ont dite. Ceci n'est pas, croyez-le bien, pour engager l'Etat à créer joyeusement de nouvelles charges.

Ces propos ont simplement pour but de nous redonner confiance en nous-mêmes et de faire en sorte que nous ne soyons pas effrayés par l'énormité des nouvelles charges fiscales permanentes qui vont peser sur l'ensemble de la « matière imposable ».

On trouvera des ressources, dans un pays comme le nôtre, où, vraiment, comme l'a dit le bonhomme La Fontaine, c'est le fonds qui manque le moins.

Et quand les économistes qui, durant toute la guerre, n'ont cessé de proclamer des contre-vérités, parce qu'il y a certainement des lois qu'ils ignorent, des phénomènes qu'ils n'ont pas définis, quand ils reliront leurs écrits d'avant-guerre et se remémoreront leurs efforts, leurs avertissements, leurs prophéties, ils éprouveront cette légère honte qu'un homme de quarante ans ressent en relisant ses écrits de la vingtième année et ses cahiers d'écolier.

Jean SILVAIN.

INFORMATIONS

Une Interview de M. Poincaré

Le New York World publie une interview de M. Poincaré, dans laquelle le président de la République déclare que les Chambres doivent aider à la reconstruction du pays, veiller au maintien des alliances actuelles et assurer une paix réelle par une Ligue des Nations assez forte pour garantir l'exécution du traité.

Il y aurait des prisonniers alliés en Bohême

« L'Etoile Belge » annonce que le nommé Demoustier, soldat belge, fait prisonnier au début de la guerre, et qui était interné au camp de Quellding à Harz, en Allemagne, dont la famille était sans nouvelles quelques jours avant la signature de l'armistice, est arrivé avant-hier soir à Mons dans un état pitoyable.

Il déclare s'être évadé le 4 novembre dernier avec trois autres prisonniers du camp où on les tenait enfermés et où se trouveraient encore de nombreux prisonniers, soldats des armées alliées.

Ils ignorent tout de la fin de la guerre. On leur avait supprimé tous les journaux et la correspondance depuis un an.

C'est au prix de mille difficultés qu'ils parvinrent en Hollande, après avoir échappé à la poursuite dont ils étaient l'objet.

Demoustier a abandonné ses compagnons en Hollande et est rentré seul à Mons. Il s'est rendu immédiatement auprès du commandant de la place afin de régulariser sa situation. Il lui a fait le récit de son odyssée.

Les projets de d'Annunzio

Parlant au correspondant du « Daily Express », d'Annunzio se serait exprimé en ces termes :

« Demain, si je le voulais, je pourrais marcher sur Rome à la tête de 600.000 hommes, et je le ferais lorsqu'il me conviendrait. »

Les agitateurs de Lénine

Des télégrammes privés d'Helsingfors, adressés aux journaux de Stockholm, annoncent que Lénine a déclaré ouvertement aux soviets que le meilleur moyen d'action était de se rendre et de préparer ensuite une propagande et une campagne vigoureuses et d'envoyer partout des agitateurs. On annonce que Trotsky aurait approuvé les idées de Lénine.

Le sucre arrive

Il vient d'entrer dans le port du Havre un steamer anglais « le Erroll » apportant 100.600 sacs de sucre.

Le prix du charbon anglais

La hausse fatale du prix des charbons anglais a déjà été signalée. On déclare toutefois que le gouvernement français aurait déjà protesté auprès du Gouvernement britannique, et que des échanges de vue auraient lieu à ce sujet.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 1919

LISTE REPUBLICAINE

DE POILUS ET D'UNION DEMOCRATIQUE

LISTE DES CANDIDATS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Les candidats choisis par la Section de Cahors de l'Amicale des poilus du front de la 17^e Région sont désignés par C. P.

- BARTHÈS CHARLES, Représentant de commerce, C. P.
- BELOT JEAN, Entrepreneur, C. P.
- BRIS FRANÇOIS, Propriétaire.
- CAPPUS ROGER, Industriel, Usine d'Angély.
- CHÉRY ANTOINE, Professeur au Lycée.
- CONTÉ FRANÇOIS, Boulanger, à Saint-Georges.
- COUESLANT AUGUSTE, Imprimeur.
- DARRÉ VICTOR, Professeur au Lycée.
- DAYMARD JOSEPH, Ing. civil, anc. dir. du Crédit Foncier.
- FRÉJAVILLE JEAN, Employé des Indirectes en retraite.
- GAGNAYRE EMILE, Négociant, C. P.
- GAGNAYRE FERDINAND, Négociant, C. P.
- GAUBERT PIERRE, Propriétaire, à Cabessus, C. P.
- HENRAS JULES, Propriétaire, à Cabessus.
- ILBERT FERNAND, Président de l'A. P. F., C. P.
- MÉRIC JEAN, Avoué, C. P.
- MIQUEL ALFRED, Propriétaire aux Tuileries, C. P.
- MOULINIER EMILE, Propriétaire, C. P.
- OZANNE JULES, Economiste de l'Ecole Normale.
- REDOULÉ EMILE, Propriétaire à Saint-Henri, C. P.
- REGOURD PIERRE, Négociant, C. P.
- RIGAL JEAN-PIERRE, Propriétaire, à Bégous, C. P.
- ROUSSEAU, Agent d'Assurances.
- SARRAZIN EMILE, Relieur-Doreur, C. P.
- SOURDRILLE EMILE, Notaire, C. P.
- TALOU ERNEST, Conseiller général.
- VINEL FRANÇOIS, Négociant, C. P.

AUX ÉLECTEURS

Il est un usage antique et solennel d'adresser, à la veille des élections, un appel, un grand appel, un appel vibrant aux citoyens pour les engager à faire leur devoir en ne votant que pour des candidats dignes d'être élus.

Il est un usage antique et solennel de faire flotter devant les yeux des citoyens le grand drapeau, de clamer que si Tarpeion le sortant et ses copains X, Y, Z ne sont pas élus, la République est dans le lac !

Nous, nous ne ferons pas d'appel flamboyant. Nous, nous dirons simplement aux électeurs de Cahors ce que nous pensons, ce qui est vrai.

Nous leur dirons : « Cahors est dans le marasme. Tous ceux qui ont eu l'honneur, jusqu'à ce jour, de s'occuper de ses affaires, ont profité de cet honneur, mais ne se sont pas occupés des affaires de Cahors. »

Nous ne dirons pas : « Les élus ont fait leurs affaires ! » Nous le déclarons bien haut : les élus n'ont profité pour leur part d'aucun bénéfice. Mais ils n'ont rien fait pour leurs concitoyens.

Il ne s'agit pas de faire flotter le drapeau républicain, d'enfler la voix pour clamer la nécessité d'une union indéfectible ! — indéfectible ! jusqu'au lendemain des élections ! — au nom des principes immuables de la démocratie. Le drapeau républicain flottera toujours, les principes démocratiques resteront solidement établis.

C'est pourquoi nous dirons simplement aux Cadurciens : « Cadurciens, vous habitez Cahors. Croyez-vous que le programme municipal élaboré en 1908, 1910, en 1914, — le même programme — ait été accompli en 1919 ? »

Croyez-vous que depuis 1914-1919 on n'aurait pas pu faire quelque chose pour la cité ?

Croyez-vous que des industries n'auraient pas pu être édifiées, des améliorations être apportées au point de vue de l'hygiène, des logements salubres, du ravitaillement à bon marché ?

Croyez-vous qu'il suffit de venir, à la veille des élections, déclarer : « Je suis républicain. Votez pour la

République. Si vous ne votez pas pour nous, c'est que vous êtes des réactionnaires ? »

Croyez-vous qu'un pareil langage soit sincère ? Non, certes, parce que cette façon de faire appel au républicanisme des électeurs n'a qu'un but, celui d'empêcher les électeurs de demander des explications à ceux qui s'étaient chargés de gérer les affaires de la cité.

« Si tu ne votes pas pour moi, tu es un réactionnaire ! » Oh ! le bel argument !

Eh bien, Cadurciens, vous répondrez en votant pour la liste républicaine des poilus et d'union démocratique, car vous connaissez bien les républicains, les hommes de conscience, de désintéressement, d'un dévouement absolu à la cause de tous. Et ces hommes seraient des réactionnaires ? Eh bien soit, nous l'affirmons hautement, nous tenons à honneur d'être de ces hommes-là !

Mais nous crions quand même à la face des anciens suppôts de réaction qui veulent nous donner des leçons de républicanisme : « Vive la liste républicaine des poilus et d'union démocratique, vive Cahors, vive la République ! »

LOUIS BONNET.

Ne vous amusez pas

Ne vous amusez pas, électeurs, au petit jeu des mélanges et combinaisons.

Votez LISTE ENTIERE. Liste entière pour introduire à la Mairie des administrateurs laborieux, désintéressés, intègres, des poilus qui ont montré leur haut et pur sentiment de l'Honneur, et, avec eux, des hommes de conscience et de devoir.

Assez de politique politicienne partielle à quelques amis et aux adversaires ; toute à l'injustice des faveurs et passe-droits pour des clans restreints de courtisans incapables et indignes ; toute à l'iniquité de la persécution, de l'ostracisme des indépendances et des compétences.

Place enfin, place — il n'est que temps ! — place aux gens sérieux !

UNE GOUJATERIE

Le Quercy est d'une générosité inépuisable. Il me consacre colonnes sur colonnes en me présentant comme un vil réactionnaire et un traître au parti que je sers loyalement depuis plus de 30 ans. La mesure est comblée par d'autres aménités copieuses et... anonymes.

Cela me laisse froid. Il me suffit de voir que des hommes comme Herriot (maire de Lyon), Debierre (sénateur du Nord), radicaux-socialistes ou socialistes notoires, s'allient ouvertement avec les partis modérés afin de barrer la route au bolchevisme, pour que ma conscience de républicain soit pleinement rassurée.

Mais le Quercy dépasse les bornes lorsqu'il écrit :

« La dynastie des Coueslant, plus forte en gaule qu'en actions, a peu fourni pour les armées. Le fils « dégoûté du front dès 1915, s'est senti une vocation inattendue pour les missions fructueuses en Chine. »

Je n'ai nul besoin de défendre mon fils contre cette infamie. Il a fait vaillamment son devoir. Deux fois blessé, il fut déclaré inapte à l'infanterie et demanda quand même à retourner au front. Il fut versé dans le génie et fit, pendant quelques mois, des mines en Champagne. On m'excusera de citer plus loin une lettre qui parle de lui. Je n'aurais jamais songé à le faire sans la goujaterie dont il est l'objet et qui justifie la publication.

Pris de crises sciaticques successives à la suite de la blessure qu'il avait reçue à Ypres (une balle lui avait traversé la cuisse et avait en partie sectionné le sciaticque), mon fils demanda à entrer dans l'aviation. C'était avant Verdun. A ce moment, on n'entraînait dans cette arme, paraît-il, que si on était « fils à papa ». On le déclara inapte et, par surcroît, inapte au front. Voilà la vérité.

Les gens de bonne foi pourront se faire une opinion sur la goujaterie du Quercy.

Il n'est pas inutile de remarquer que la plupart des articles malpropres du Quercy sont écrits ou inspirés par le père d'un jeune brave qui se terra 8 jours dans un trou d'obus lors d'une attaque à Verdun. Cela lui valut 10 ans de travaux publics qu'on trouva moyen de faire effacer en changeant le jeune homme de régiment et en le recommandant à ses nouveaux chefs qui le firent, peu après, citer à l'ordre du régiment.

M. De Monzie a-t-il donc oublié les lettres qu'il écrivait à ce sujet ? Elles existent toujours !

(On comprend bien que je n'aurais jamais fait la moindre allusion à ce pénible incident, que je connaissais depuis longtemps, si je n'y avais été contraint par la violence d'adversaires sans scrupules !)

A. COUESLANT.

Voici un extrait de la lettre dont je parle plus haut. Cette lettre a été écrite le 8 juin 1918 par un *adversaire*, revenu de la guerre et qui pourra reconnaître son œuvre. La lettre était adressée au Directeur d'un service de notre ville qui voulait bien me la communiquer lorsqu'il la reçut :

« Depuis quelque temps, en effet, Coueslant est versé à un régiment, du génie et occupe une position à proximité de mon infirmerie. Il est heureux de ce changement, sa blessure à la cuisse ne lui permettant pas de faire de longues marches, mais il n'est pas à l'abri du danger, au contraire.

« C'est à lui qu'incombent les responsabilités des sapes et des manœuvres de la perforation. La mort le guette à chaque instant dans les tranchées où il est de service toutes les 48 heures et le moindre retard dans la construction est pour lui une question de vie ou de mort. L'épée de Damoclès toujours suspendue sur sa tête. Mais il est si courageux et si plein d'abnégation, que ces dangers ne sauraient l'effrayer.

« Laissez-moi vous raconter ce fait, digne de tous les éloges.

« Ma compagnie est attachée à son service et dès les premiers jours, il a su gagner la sympathie de tous les territoriaux par son sang-froid et sa bienveillance à leur égard.

« La semaine dernière, il avait été chargé de la construction des abris en première ligne, à 30 mètres des Boches ; il avait à sa disposition une section de territoriaux de ma compagnie. Le travail était délicat et grand était le danger. Moment d'hésitation chez ces derniers pour effectuer la toiture, dominant la tranchée ennemie. Il faut les encourager et se dévouer. Coueslant n'hésite pas : le service est commandé ; le travail est la qui les attend. A lui à donner l'exemple, il se hisse sur la tranchée, se glisse sur la toiture, les balles sifflent à ses oreilles, mais il ne perd pas son sang-froid devant la rafale. L'orage se calme, les territoriaux devant une telle attitude, pensent qu'ils ont exagéré leurs craintes et le danger. Ils suivent son exemple et le tour est joué. Le travail est terminé ; Coueslant les félicite de leur

courage et les invite à vider avec lui sa fiole de gaule...

« Un mois après cette lettre, mon fils était cité à l'ordre de la division dans les termes suivants :

« S'est vaillamment et brillamment conduit à l'explosion du fourneau de mines P. T. 9 du Trappize, le 4 juillet, en exécutant la reconnaissance périlleuse des effets de l'explosion sous un feu intense. »

Ainsi, après avoir fait son devoir en Lorraine, puis à Ypres, mon fils le fit encore avec courage en Champagne.

Appréciations sur le bolchevisme

La liste des conseillers sortants, périmés, comprend plusieurs partisans de la République des Soviets.

La Dépêche de vendredi publie sous ce titre « La Chambre de 1919 » une interview d'un député socialiste unifié, M. Erlich.

Nous croyons du plus haut intérêt de reproduire les déclarations de ce socialiste sincère très apprécié dans les milieux républicains :

« Mais voici M. Erlich, socialiste unifié, qui a bruyamment quitté son parti lorsqu'il adhéra au bolchevisme, M. Erlich est socialiste national. Il connaît le russe comme le français. Il a fait aussi la guerre dans nos tranchées. Chargé de mission à Petrograd, à Moscou, il fut envoyé auprès de Denikine. Il est un spécialiste de la question russe et spécialement du bolchevisme. On connaît son opinion sur l'effroyable régime imposé à la Russie par Lénine et Trotsky. Il en est l'ennemi et il sait pourquoi. Nous parlons du capitaine Sadoul et M. Erlich se félicite d'autant plus de son succès, que son ancien collègue est battu.

« Je dirai à la Chambre, poursuit M. Erlich, la vérité sur ce grand pays. A droite comme à gauche, on se trompe à son sujet. Il faut également choisir une politique. Ne rien faire, c'est précipiter la Russie dans les bras de l'Allemagne ; c'est l'y maintenir. Les bolcheviks sont là-bas entre les mains des Allemands. Il faut donc faire quelque chose et nous indiquerons les meilleurs moyens d'agir. S'il importe de lutter contre le bolchevisme en Orient, il faut également freiner ce mouvement en France ; on peut dépister ses agents, mais le meilleur moyen de l'annihiler, c'est de faire des réformes sociales réussies. J'en suis partisan ; la participation aux bénéfices, les logements ouvriers, toutes ces questions seront défendues par moi. Cette Chambre doit être une Chambre de travail. Nous ne voulons pas qu'elle devienne l'Auberge du Tohu-Bohu. Nous allons essayer de faire quelque chose. »

Les candidats de la liste municipale sortante feront bien de méditer les déclarations de ce socialiste qui ne se gêne pas pour dire sa façon de penser sur les beautés du bolchevisme.

QUESTION

Est-ce exact que plusieurs démobilisés, pères de famille, ont demandé, il y a quelques jours, des avances à l'Office agricole départemental, afin de remettre en état leur propriété inculte depuis la guerre et qu'on n'a pu leur donner satisfaction faute de fonds ?

On a pourtant versé pour une seule propriété la somme de 80.000 francs !

RÉPUBLICAINS

Aujourd'hui on n'est plus républicain si on n'est pas avec l'Ex-Député. A lui le monopole pour la déviance des « brevets » de républicanisme. Vous seriez républicain si vous faisiez partie des « chers amis », des sollicitateurs, des servits et des arrivistes.

Mais, si vous avez une conscience et si vous osez le prouver ; si vous osez dire que la République n'est pas en danger malgré l'échec du Député ; si vous admettez qu'il y a de bons et loyaux républicains en dehors de sa « clientèle », eh bien ! on vous traitera de « vil réactionnaire ».

La République des sports ! Non merci ! Gardez-la ; on s'entend prendre et nous savons ce qu'elle nous coûte.

Un homme n'incarne pas la République ! On peut heureusement être un sincère républicain et même un socialiste sans être monziste et on peut être monziste sans être républicain !

VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au DIMANCHE VINGT-HUIT DÉCEMBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à UNE HEURE du soir, en l'Ecole des Filles de Lauresses, par-devant M^e LAVERNHE, notaire à Saint-Cirgues (canton de Latronquière).

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Figeac, le vingt-quatre octobre mil neuf cent dix-neuf, enregistré,

il sera procédé le DIMANCHE VINGT-HUIT DÉCEMBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF à UNE HEURE du soir à l'école des Filles de Lauresses, devant Maître LAVERNHE, notaire à Saint-Cirgues, commis à cet effet à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Monsieur Jean PUECH, en son vivant, propriétaire et menuisier, au moulin de Las Bessières, commune de Lauresses.

Cette vente est poursuivie à la requête de : 1^o Madame Octavie PUECH, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur Charles FRUSTIN, bijoutier, demeurant ensemble à Bruxelles (Belgique), rue du Pont de la Carpe, n^o 17 ; 2^o Madame Mathilde PUECH, veuve de Monsieur Eugène CLERC « mort pour la France », domicilié à Paris, rue Charlot, n^o 52, actuellement intervenue à l'asile de Leyme (Lot), représentée par Maître JALENQUES notaire à Maurs (Cantal) ; à ces fins commis par ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de la Seine, en date du deux août mil neuf cent dix-neuf enregistré ; 3^o Mademoiselle Jeanne PUECH, ouvrière en bijouterie, demeurant à Paris, rue de la Tombe-Issore, n^o 26 ; 4^o Madame Alice CHEVALIER, ouvrière en bijouterie, veuve de Monsieur Frédéric PUECH, « mort pour la France », domicilié actuellement à Bruxelles (Belgique), rue du Pont de la Carpe, n^o 17, agissant comme tutrice légale de Monsieur Guy PUECH, son fils mineur, issu de son mariage avec le dit Monsieur Frédéric PUECH ; 5^o Madame Mathilde PUECH, sans profession, veuve de M. Fabien BOUS-SAC, demeurant et domiciliée à Lauresses (Lot) ; 6^o Madame Marie PUECH, sans profession, veuve de Monsieur Henri LOLIVRE, demeurant à Maurs (Cantal) ; 7^o Monsieur Félix-Jean-Pierre PUECH, demeurant à la Plaine-St-Denis (Seine), avenue de Paris, n^o 297 ; 8^o Monsieur Raymond PUECH ; 9^o Mademoiselle Marguerite PUECH, célibataire majeure, sans profession, demeurant tous deux à Maurs (Cantal).

Licitants ayant Maître Fontanges pour avoué.

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1^o Maître Lucien HUC, huissier à Capdenac-Gare (Aveyron), agissant en qualité de syndic définitif de la faillite de Monsieur Jean-Pierre dit Félix PUECH sus-nommé, partie intervenante, ayant Maître FONTANGES pour avoué ;
2^o de Madame Marie BERNADIE, veuve de Monsieur Urbain PUECH, sans profession, demeurant à Cavanié, commune de

Saint-Cirgues, « prise en qualité de subrogée tutrice, du mineur Guy-Frédéric-Pierre PUECH.

**DÉSIGNATION
DES
IMMEUBLES A VENDRE**

**LOTISSEMENT
ET MISES A PRIX**

PREMIER LOT

Le premier lot se composera de :

1^o Un corps de bâtiment comprenant maison et moulin, sis au Moulin de Lasbessières, commune de Lauresses, faisant partie du numéro 171, section D, appelé Labessières. Cet immeuble se compose d'un rez-de-chaussée, servant de moulin, en sous-sol, sous la chaussée de l'étang, éclairé par une croisée au midi et une porte au levant ; d'un premier étage servant d'habitation, composé d'une grande cuisine et d'une grande chambre, éclairées par deux portes et deux croisées au midi, donnant sur balcon qui donne la maison au midi et au levant ;
2^o Une grange bâtie sur le numéro 170 de la section D ;
3^o Un four et fournil, bâtis sur le numéro 173 de la dite section ; tous ces bâtiments sont bâtis en pierre et couverts en tuile cannelée ;
4^o Une pâture et sol de maison et moulin, appelés Labessières, portés sous le numéro 171, section D, pour une contenance totale de quatre ares cinquante centiares, et un revenu de cinquante-quatre centimes ;
5^o Un verger, pâtu de grange ou cour, appelés Labessières, portés sous les numéros 170 p et 170 p de la section D, pour une contenance de quatre ares et un revenu de un franc vingt-huit centimes ;
6^o Une bruyère en partie terre et pâtu de four et fournil, appelée Labessières, portés sous le numéro 173, de la dite section, pour une contenance de six ares dix centiares et un revenu de quatorze centimes ;
7^o Une pâture, en partie étang du moulin, appelée Labessières, portés sous le numéro 172, dite section D, pour une contenance de trente ares et un revenu de trois francs soixante centimes ;
8^o Une terre, appelée Labessières, portée sous le numéro 174 dite section D pour une contenance de vingt-six ares cinquante centiares, 3^e classe et un revenu de quatre francs vingt-six centimes ;
9^o Un bois, appelé Labessières ou Lort, porté sous le numéro 175 dite section D, pour une contenance de six ares, 2^e classe et un

revenu de quarante-huit centimes ;

10^o Une châtaigneraie et terre appelées Labessières ou Lacoste numéros 190 p et 190 p dite section D, pour une contenance totale de soixante-quatorze ares, 2^e et 3^e classes et un revenu total de neuf francs vingt-huit centimes ;
11^o Une pâture autrefois appelée Lasbessières ou Lacoste, portée sous le numéro 191, section D, pour une contenance de dix-huit ares, 3^e classe et un revenu de deux francs quatre-vingt-huit centimes ;
12^o Une pâture appelée Lasbessières, portée sous le numéro 192, section D, pour une contenance de vingt-trois ares quatre-vingt centiares et un revenu de deux francs quatre-vingt-six centimes ;
13^o Une friche, autrefois terre appelée Lasbessières, portée sous le numéro 192 bis, section D, pour une contenance de quatre ares dix centiares, 3^e classe et un revenu de soixante-cinq centimes ;
14^o Une terre appelée Puech La Grillière ou Le Combel, portée sous le numéro 232, section D, pour une contenance de quatre ares, 3^e classe et un revenu de six francs quarante centimes ;
15^o Une bruyère ou bois appelé Puech La Grillière ou Le Combel, portée sous le n^o 232 bis, section D, pour une contenance de un hectare quinze ares cinquante centiares et un revenu de deux francs soixante-dix centimes ;
16^o Une bruyère en partie châtaigneraie appelée Puech La Grillière portée sous le numéro 230 p section D, pour une contenance de quatre-vingt-dix ares et un revenu de deux francs seize centimes ;
17^o Un bois appelé Labessières ou Lort, porté sous le numéro 167 section D, pour une contenance de trois ares, 2^e classe et un revenu de vingt-quatre centimes ;
18^o Une pâture appelée Lasbessières ou Lavergne, portée sous le numéro 168, dite section D, pour une contenance de vingt-neuf ares cinquante centiares ;
19^o Une terre appelée Labessières, portée sous le numéro 169 section D, pour une contenance de dix ares vingt centiares 1^{re} classe et un revenu de cinq francs soixante et onze centimes ;
20^o Une terre appelée Puech La Grillière ou la Devèze, portée sous le numéro 233, section D pour une contenance de vingt-quatre ares cinquante centiares, 2^e classe et un revenu de sept francs quatre-vingt quatre centimes ;
21^o Un pré appelé Puech La Grillière ou la Devèze, porté sous le numéro 234 section D, pour une contenance de quarante-sept ares cinquante centiares, 2^e classe et un revenu de vingt-quatre francs soixante-dix centimes ;
22^o Une pâture appelée Puech La Grillière ou la Devèze, portée sous le numéro 235, section D pour une contenance de deux ares cinquante centiares et un revenu de trente centimes ;
23^o Un petit moulin appelé

Puech de la Grille ou la Mouline, porté sous le numéro 236 section D, de contenance, le pâtu du dit moulin de trente centiares ;
24^o Un pré appelé Puech la Grille ou la Mouline porté sous le numéro 237, section D, pour une contenance de dix-huit ares soixante centiares et un revenu de un franc quatre-vingt-cinq centimes ;
25^o Une pâture appelée Puech la Grille ou la Devèze, portée sous le numéro 238, pour une contenance de treize ares quatre-vingt centiares et un revenu de un franc soixante-six centimes ;
26^o Une terre appelée la Devèze ou camp Lacoste, portée sous le numéro 239, section D, pour une contenance de quatre-vingt-quatre ares, 3^e classe et un revenu de quinze francs quatre centimes ;
27^o Et la contenance de quatre-vingt-dix ares environ de la bruyère ou bois appelée la Devèze ou les Travers à prendre du numéro 240, section D. Cette contenance est à prendre au nord de la dite parcelle, la ligne divisoire de la dite contenance et de celle restante qui sera mise au cinquième lot, est formée par une ligne droite, partant du fond du pré numéro 238 et se dirigeant vers le couchant, vers le bout à la limite du numéro 230 ci-dessus et confrontant avec ruisseau de Lasbessières, chemin de Lavayssette à Lasbessières Hautes, propriétés de Vermande, Terson, Gasquet, veuve Bos, Tersou, chemin public, Canet, veuve Bos, Castanié et partie numéro 240, mise au cinquième lot.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois mille francs, ci 3.000 fr.

QUATRIÈME LOT

Le quatrième lot se composera de : 1^o Une terre appelée Pech la Grillière, portée sous le numéro 224 bis p, section D, pour une contenance de soixante-cinq ares, 3^e classe et un revenu de dix francs quarante centimes ; 2^o Et une bruyère appelée Pech la Grillière ou la Devèze Basse, portée sous le numéro 238 bis p, section D, pour une contenance de quarante-cinq ares et un revenu de un franc huit centimes.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de six cents francs, ci 600 fr.

CINQUIÈME LOT

Le cinquième lot se composera de :

1^o Un moulin appelé Pech Labarthe et Moulin de Laborie, porté sous le numéro 245, section D, de contenance le dit moulin avec cour de deux ares ; le dit moulin bâti en pierre, couvert en tuile cannelée ;
2^o Un pré appelé Pré Labarthe, porté sous le numéro 244, section D, pour une contenance de vingt-six ares dix centiares, 2^e classe et un revenu de treize francs cinquante-huit centimes ;
3^o Un bois appelé Puech de Labarthe ou Moulin de Laborie, porté sous le numéro 246, section D pour une contenance de cinq ares, 2^e classe et un revenu de quatre-vingt centimes ;
4^o Une pâture appelée Puech Labarthe et Moulin de Laborie, portée sous le numéro 247, section D, pour une contenance de deux ares soixante centiares et un revenu de trente centimes ;
5^o Une bruyère appelée Puech Labarthe ou Puech Lagrille, portée sous le numéro 248, section D, pour une contenance de cinq ares soixante centiares et un revenu de quatorze centimes ;
6^o Une terre appelée Puech Labarthe, portée sous le numéro 249, section D, pour une contenance de quarante-huit ares, 3^e classe et un revenu de sept francs soixante-huit centimes ;
7^o Un bois appelé Puech Labarthe, porté sous le numéro 250, section D, pour une contenance de neuf ares quarante centiares, 2^e classe et un revenu de soixante-quinze centimes ;
8^o Une terre et bois appelés Pech Labarthe, portés sous les numéros 251 p et 251 p section D, pour une contenance de vingt-trois ares trente centiares, 1^{re} et 3^e classes et un revenu de trois francs quarante-trois centimes ;
9^o Une terre appelée Pech Labarthe, portée sous le numéro 252, section D, pour une contenance de 4 ares 80 centiares, 3^e classe et un revenu de 0 fr. 76 ;

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de huit mille francs, ci 8.000 fr.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot se composera de : 1^o Un pré appelé Lavayssette ou Lasbessières, porté sous le numéro 166, section D, pour une contenance de soixante-dix ares quatre-vingt-dix centiares, 2^e classe et un revenu de trente-six francs quatre-vingt centimes. Cette désignation cadastrale est erronée, elle comprend en réalité le numéro 166, de contenance de trente-sept ares et le numéro 166 bis de contenance de trente-trois ares quatre-vingt-dix centiares.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois mille cinq cents francs, ci 3.500 fr.

TROISIÈME LOT

Le troisième lot se composera de : Un pré appelé La Pale et encore pré de Gary, porté sous le numéro 231, section D, pour une contenance de un hectare huit ares, 2^e classe et un revenu de cinquante-six francs seize centimes.

Ce lot sera mis en vente sur la

10^o La contenance d'un hectare deux ares de bois et bruyère appelés La Devèze ou les Travers, faisant partie du numéro 240 formant la partie de la dite parcelle non mise au premier lot sous le paragraphe 27 de ce lot ;
11^o Une pâture La Devèze ou les Travers portée sous le numéro 241 de la section D, d'une contenance de 5 ares 60 centiares et d'un revenu de 0 fr. 67.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre mille francs, ci 4.000 fr.

CLAUDE DE RÉUNION

Après leur adjudication partielle les cinq lots ci-dessus seront réunis aux enchères en bloc en un seul lot sur clause de réunion et sur la mise à prix formée du montant total des adjudications partielles et de la mise à prix des lots non enchéris s'il y en a. Si cette nouvelle mise à prix est couverte, les adjudications partielles seront nulles et non avenues, dans le cas contraire, elles seront définitives.

SIXIÈME LOT

Le sixième lot se composera de :

1^o Une maison sise au bourg de Lauresses, appelée Lacombe et Lauresses, portée sous le numéro 681 section D. Le pâtu de la dite maison et cour sont d'une contenance totale de soixante centiares ;
2^o Une terre attenant appelée aussi Lacombe et Lauresses, portée sous le numéro 682, section D, pour une contenance de 10 ares 50 centiares, 1^{re} classe et un revenu de cinq francs 88 centimes ;
3^o Et une châtaigneraie ou bruyère appelée Pech de Maux, portée sous le numéro 502 p et 502 p, section D, pour une contenance totale de un hectare neuf ares quatre-vingt-dix centiares, 2^e classe et un revenu total de dix francs 31 centimes.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux mille francs, ci 2.000 fr.

SEPTIÈME LOT

Le septième lot se composera d'un pré appelé Puech de Lavaber porté sous le numéro 258, section B, de la matrice cadastrale de Lauresses pour une contenance d'un hectare six ares vingt centiares, 2^e et 3^e classes et un revenu de 44 fr. 61.

Ce lot sera mis en vente sur la

mise à prix de trois mille francs, ci 3.000 fr.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Lauresses, canton de Latronquière, arrondissement de Figeac (Lot).

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sans en rien excepter ni réserver. Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître LAVERNHE, notaire à Saint-Cirgues, a été déposé en l'étude dudit Maître LAVERNHE, notaire, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués en sept lots, composés de la manière ci-dessus et avec clause de réunion pour les cinq premiers lots et sur les mises à prix ci-après, savoir :

Le premier lot de 8.000 fr.

Le deuxième lot de 3.500 fr.

Le troisième lot de 3.000 fr.

Le quatrième lot de 600 fr.

Le cinquième lot de 4.000 fr.

Clauses de réunion pour ces cinq lots.

Le sixième lot de 2.000 fr.

Le septième lot de 3.000 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme :
Figeac, le 28 novembre 1919.

G. FONTANGES,
avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître FONTANGES, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, avenue de la Gare, ou à Maître LAVERNHE, notaire à Saint-Cirgues (canton de Latronquière), chargé de la vente.

Le Fils d'un Voleur

PAR

JULES MARY

VIII

LES DERNIERS NAUFRAGÉS

Sa voix s'étranglait. Elle eut un regard éperdu qui, de son visage délicat, un peu froid, rarement animé, fit tout à coup un masque d'épouvante, presque de folie... Elle n'était pas de force à supporter ce drame et la fin affreuse dont il montrait la nécessité et presque la certitude, elle n'admettait pas qu'elle en pût en être la raison déterminante. Pour un peu d'amour, cet homme allait mourir ! Parce que deux caprices très doux et deux fantaisies charmantes avaient voulu chercher un peu de joie, un homme disparaîtrait de la vie, et jusqu'à son dernier jour, elle aurait le souvenir de ce cadavre qu'on retrouverait convulsé, gonflé, raidi, hideux ?... A cause d'elle ?...

A cause d'un gentil plaisir qui eût flambé dans un pétillement de flammes inoffensives et se serait vite éteint sans crise, avec seulement de jolis soupirs de regret, des pâleurs in-

ressantes et quelques rievries mélancoliques ?...

Elle frissonnait violemment et ses dents claquaient par à-coups nerveux. Et point méchant, elle murmura :
— Il ne faut pas cela... ce n'est pas la peine, Jean...
Il devina ce qu'elle avait pensé, et fut pris d'un attendrissement subtil. Son cœur se fondit et ses yeux se mouillèrent. Il l'aima vraiment pendant cette minute et l'étreignit avec passion.

— Et lui ? Tu oublies donc ? Ce serait un enfer pour toi...
— Je ne veux pas la mort, Jean...
— Je mourrai afin d'empêcher que ta vie ne soit brisée et pour garder l'honneur de la mienne... Car, vois-tu, amour et orgueil se mêlent à dose égale dans ma mort... Ce serait lâche de te livrer à ton mari... lâche de ne point te sauver puisque cela se peut... lâche d'attendre en patience le regard qui, vers l'aurore le chercheront, quand on saura que tu n'as point passé la nuit chez toi... Je ne commettrai pas cette lâcheté parce que cela me répugne... Tu dis que tu ne veux pas ma mort... Ma vie, à moi, vaut que je ne la charge pas d'une infamie !...

Il sentit qu'elle faiblissait, qu'elle devenait lourde entre ses bras.

— Sois vaillante... Après tout rien n'est perdu... Dans une heure la rivière baissera... elle baisse déjà, regarde... l'eau s'est retirée du sentier... et je passerai, je te le jure... je nage très bien et je suis fort...
D'un geste brusque, elle se redressa,

lui échappa... courut vers une éclaircie des arbres et là, resta immobile...
— Charlotte... que regardes-tu donc ?

La main tendue, elle montra des lumières de lanternes qui dansaient en avant d'une voiture, au trot d'un cheval, sur la route d'Argenton, et dit, très bas, avec horreur :
— C'est lui !...

Elle se laissa tomber sur l'herbe, ne voulant plus rien voir... sanglotant et grelottant...
En face, distante d'une vingtaine de mètres, c'est la maison de Gerbert. Derrière, au long des coteaux de vignes, la route venait d'Argenton, traversait les Chocats. Un chemin entretenu par la fabrique s'amorçait sur la route nationale pour aboutir, en bas, à la maison du bord de l'eau. La lune éclairait une victoria. On distinguait très bien le voyageur qui s'y trouvait, de même que le cocher assis sur le siège. Les yeux de la femme coupable avaient deviné Gerbert. Jean ne voulant pas croire à tant de malheur, attendit. Si la voiture dépassait la jonction des deux routes, continuait vers les Chocats, c'est que Charlotte s'était trompée. Si elle ralentissait, tournait, descendait vers la fabrique, alors Charlotte avait raison... Les lanternes se rapprochaient... Encore trois arbres et elles seraient à la bifurcation... encore deux arbres... encore un arbre... Les lanternes disparaurent un moment derrière une sablière et reparurent... Le cocher avait mis son cheval au pas. La victoria tourna sur la droite, des-

cendit, en cabotant, le raidillon. C'était bien Gerbert !...

Comme toutes les portes étaient fermées et qu'on ne l'attendait pas, il tira la cloche dont la chaîne pendait le long du mur et dont le tintement traversa le grondement de la rivière. En haut battirent les contrevents et s'ouvrirent les fenêtres. Une tête se pencha. Cécile Lafonache cria :
— Qui est-ce qui sonne à pareille heure ?

Une voix joyeuse répondait :
— Eh ! c'est moi, Cécile...
— Ah ! Dieu du ciel, c'est notre maître !... Le temps de passer un jupon... Je descends...
Charlotte gisait dans l'herbe. Ponthierry l'aïda à se relever.

— Viens... éloignons-nous... il pourrait nous voir...
Une longue d'arbres les cacha, mais ils distinguaient quand même ce qui se passait là-bas. Rapidement la maison s'anima, revivait, s'éclaircissait... La chambre de Charlotte s'illumina, des ombres s'agitèrent devant les rideaux... Puis, dehors, ce fut une course de lanternes dont quelques-unes se dirigèrent vers le village pendant que des gens criaient : « Madame ! Madame ! » et que Gerbert appelait vers l'île de toutes ses forces, les mains formant porte-voix.

— Charlotte ! Charlotte ! Es-tu là ?
Charlotte et Ponthierry s'enfoncèrent dans les ténérès, en se courbant, mais la jeune femme poussa un profond soupir et il la déposa près du kiosque évanouie. Il embrassa l'amu-

reuse dans ses blonds cheveux, la contempla longuement très blanche, les yeux clos, la tête renversée sur le fauteuil... Puis il haussa les épaules, et avec cette ironie intime qu'il employait souvent contre lui-même :

— Adieu la vie, puisqu'il le faut... mais c'est fâcheux, tout à fait fâcheux...
Et traversant l'îlot, il vint s'arrêter à la pointe extrême qui était formée, du côté sud-est, en amont, par un amas de roches de quartz auxquelles la crue livrait bataille en écumant... Il calcula ses chances de salut et reconnut froidement qu'il n'en avait aucune... Alors il se coucha, invisible, sous une touffe d'aules, si près de la rivière que des flots roulaient sur ses pieds. Il n'avait qu'à se laisser glisser et c'était fini...

IX
ÉCHEC A LA REINE

Cécile, infiniment triste, remonta vers les Chocats, et déjà elle toucha aux jardins du coteau, lorsqu'elle entendit le craquement du barrage Rolliet. Elle se hâta de redescendre, oppressée par l'effroi de ce qu'elle n'ose deviner, et dans la prairie, devant la rivière démontée, quand ses oreilles sont assourdies par l'inférieur tumulte du mugissement des eaux furieuses, elle comprend la situation tragique des amants dont la fuite est impossible. Le jour prochain verra la honte de leurs amours et un grand rire d'insulte accueillera la déconvenue de leur adultère...

— Ils sont perdus...
Elle ne pense point à s'en réjouir, elle pense à les sauver. Son visage assombri s'anime d'un espoir où le rêve agonisant de toute sa jeunesse reprend un peu de vie nouvelle et d'ardeur.

Le bateau de pêche de Berneret, amarré au fond d'une crique formée par l'embouchure d'un ruisseau, danse follement sous la poussée des vagues. Il tire sur sa chaîne tendue dont les maillons cèdent et s'écartent lentement.

Déjà le lit du ruisseau ne fait plus qu'une seule et vaste nappe avec la prairie inondée, mais la rive reste visible, car la ligne en est marquée par des frênes. Pour y arriver, Cécile a de l'eau jusqu'aux genoux. Secoué dans un halètement qui menace à chaque instant de l'engloutir, le bachot, trop loin pour qu'elle y monte, est au bout de son amarre contre laquelle il se débat, en donnant des coups de tête comme un cerf-volant contrarié dans l'air. Mais parfois le courant le rapproche dans un remous, de son arbre d'attache. Cécile guette cette occasion. Plus de rames dans le bateau. Elle ne s'en préoccupe guère. A quoi serviraient-elles ? La jeune fille vient d'observer que tous les débris sont entraînés par les flots dans un tourbillon qui projette contre l'éperon des roches, où ils se divisent pour s'écouler à gauche et à droite, dans l'étréit chenal des deux bras de la rivière. Or, elle veut sauver les prisonniers.